



Délibération n° CS202009_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Hugues DOCHE, Doyen.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Election du Président

En vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de séance a été tenue par le Doyen deuxième en âge, à savoir Monsieur Hugues DOCHE.

A l'unanimité des membres, Monsieur Ludovic COULOMBEL, le plus jeune de l'assemblée, a été désigné secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président a lieu au scrutin secret. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Alain PITON est seul candidat au poste de Président.

Les résultats du vote à bulletins secrets sont les suivants :

Votants : 14

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Alain PITON a obtenu 14 voix.

Délibération n° CS202009_01

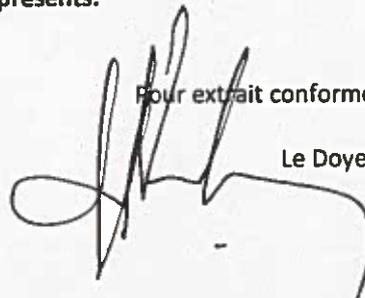
Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Election du Président (suite)

Monsieur Alain PITON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et prend en conséquence la présidence de cette assemblée.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Doyen



Hugues DOCHE



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

07 SEP. 2020



Délibération n° CS202009_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Détermination du nombre de Vice-Présidents

Conformément aux statuts du Syndicat, le Comité Syndical peut élire un ou plusieurs vice-présidents.

En vertu des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci : 14 délégués x 30 % = 4,2 soit 4 vice-présidents maximum.

Il est proposé de fixer, dans un premier temps, ce nombre à 3 vice-présidents par un vote à main levée et de procéder, après leurs désignations, à un vote de principe pour la création d'un quatrième poste de vice-président.

Résultats du vote à main levée :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président





Délibération n° CS202009_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Election des Vice-Présidents

A l'unanimité des membres, Monsieur Ludovic COULOMBEL, le plus jeune de l'assemblée, a été désigné secrétaire de séance.

➤ **Election du 1^{er} Vice-Président** :

Madame Valérie LEBOEUF est la seule candidate au poste de 1er Vice-Président.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

- Votants : 14
- Bulletins blancs/nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Madame Valérie LEBOEUF a obtenu 14 voix.

Madame Valérie LEBOEUF ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

.../...



Délibération n° CS202009_03

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Election des Vice-Présidents (suite)

➤ **Election du 2^{ème} Vice-Président :**

Madame Liliane GRASLAND est la seule candidate au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

- Votants : 14
- Bulletins blancs/nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Madame Liliane GRASLAND a obtenu 14 voix.

Madame Liliane GRASLAND ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 2^{ème} Vice-Présidente.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

➤ **Election du 3^{ème} Vice-Président :**

Monsieur Ludovic COULOMBEL est le seul candidat au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

- Votants : 14
- Bulletins blancs/nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur Ludovic COULOMBEL a obtenu 14 voix.

Monsieur Ludovic COULOMBEL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

07 SEP. 2020



Alain PITON



Envoyé en préfecture le 07/09/2020
Reçu en préfecture le 07/09/2020
Affiché le
ID : 035-263501835-20200902-D_CS202009_04-DE

Délibération n° CS202009_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)**

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Lillane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Lillane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Vote de principe pour la désignation d'un 4^{ème} Vice-Président

Conformément aux statuts du Syndicat, le Comité Syndical peut élire un ou plusieurs vice-présidents.

En vertu des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci : 14 délégués x 30 % = 4,2 soit 4 vice-présidents maximum.

Il est proposé un vote de principe pour la création d'un quatrième poste de vice-président.

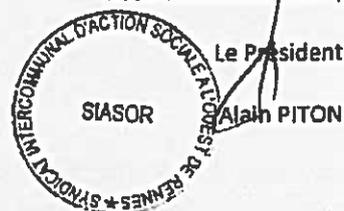
Résultats du vote à main levée :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de ~~fixer~~ ^{créer} un poste de quatrième Vice-Président.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07 SEP. 2020
Publiée ou notifiée le



Délibération n° CS202009_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Nomination des délégués du SIAJOR au CIAS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIAJOR désigne les 7 membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS, conformément aux propositions faites par les communes membres :

les 4 membres formant le Bureau :

- Monsieur Alain PITON, Président (Le Rheu)
- Madame Valérie LEBOEUF, 1^{ère} vice-présidente (Mordelles)
- Madame Liliane GRASLAND, 2^{ème} vice-présidente (Chavagne)
- Monsieur Ludovic COULOMBEL, 3^{ème} vice-président (Saint Gilles)

auxquels s'ajoutent les 3 délégués intercommunaux suivants :

- Madame Stéphanie DUMAND (Bréal sous Montfort)
- Madame Valérie ROCHEFORT (Cintré)
- Madame Gisèle HUTEAU (Vezin le Coquet)

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON





Délibération n° CS202009_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), également convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attributions et de signatures au Président

L'article L 5211-10 du CGCT permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, soit au Président à titre personnel, soit au Bureau collégalement, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Le Comité Syndical doit autoriser de déléguer ses pouvoirs au Président ou au Bureau en vue de :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics (MAPA) et de leurs avenants quelque soit leur montant, à chaque fois que les crédits sont disponibles;
- De prendre toute décision concernant la conclusion et la révision des contrats de louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- De contracter les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du SIAS/CIAS et des services qu'il gère ;
- De fixer les rémunérations et règlements des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer au nom du SIAS/CIAS des actions en justice ou en défense du centre dans les actions intentées contre lui ;

.../...



Délibération n° CS202009_06

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation d'attributions et de signatures au Président (suite)

- De signer les conventions et les dossiers de demande de subventions;
- D'accepter les dons et legs ;
- De contracter les emprunts nécessaires au fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à procéder aux démarches et à signer les pièces et documents répertoriés ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le principe de délégation de signature s'applique aux vice-Président(e)s inscrits dans l'ordre du tableau de vote, pour la durée du mandat et pour l'ensemble de ces attributions.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

07 SEP. 2020



Délibération n° CS202009_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de signatures au DGS

L'article L 5211-9 du CGCT permet au Président de déléguer sa signature notamment au Directeur Général des Services.

Considérant que Monsieur Denis FOLIGNÉ, Attaché Principal, exerce les fonctions de Directeur Général des Services du CIAS à l'Ouest de Rennes depuis le 1^{er} juin 2017 et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président du SIASOR à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, durant la durée de son mandat, délégation de signature à Monsieur Denis FOLIGNÉ, Directeur Général des Services. Un arrêté de délégation lui sera adressé.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

07 SEP. 2020

Le Président
Alain PITON



Délibération n° CS202009_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIASOR

(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIASOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

En vertu de l'article R 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical prennent connaissance du tableau ci-dessous relatif aux indemnités de fonction fixées au 1^{er} janvier 2020, des Président(e)s et Vice-Président(e)s de syndicat de communes, en référence à la valeur du point d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027) :

Délibération n° CS202009_08

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents (suite)

Syndicat de communes et syndicat mixte fermé (composés uniquement de communes et d'EPCI)

▶ Art.R.5211-12 du CGCT

POPULATION TOTALE (tranches de population)	INDEMNITES MAXIMALES au 1 ^{er} JANVIER 2019					
	Taux maximum (en %)	Présidents		Taux maximum (en %)	Vice-présidents	
		Montant des indemnités			Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	4.73	2 207,62	183,97	1.89	882,12	73,51
500 à 999	6.69	3 122,41	260,20	2.68	1 250,83	104,24
1 000 à 3 499	12.20	5 694,08	474,51	4.65	2 170,29	180,86
3 500 à 9 999	16.93	7 901,71	658,48	6.77	3 159,75	263,31
10 000 à 19 999	21.66	10 109,33	842,44	8.66	4 041,87	336,82
20 000 à 49 999	25.59	11 943,57	995,30	10.24	4 779,30	398,27
50 000 à 99 999	29.53	13 782,48	1 148,54	11.81	5 512,06	459,34
100 000 à 199 999	35.44	16 540,84	1 378,40	17.72	8 270,42	689,20
> 200 000	37.41	17 460,30	1 455,02	18.70	8 727,82	727,32

L'octroi d'indemnités de fonction aux président(e)s et vice-président(e)s d'EPCI nécessite un exercice effectif des mandats. Il est donc entendu que les vice-présidents détiennent une délégation du président.

Pour le SIASOR, la strate de population à prendre en compte est celle de 20 000 à 49 999 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de fixer les indemnités au Président et aux vice-présidents de la façon suivante :

- Pour le Président : 25,59 % de l'indice brut terminal correspondant à la strate de population de 20 000 à 49 999 habitants soit une indemnité brute mensuelle de 995,30 €
- Pour les Vice-Président(e)s : 10,24 % de l'indice brut terminal correspondant à la strate de population de 20 000 à 49 999 habitants soit une indemnité brute mensuelle de 398,27 €

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON





Délibération n° CS202009_08

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents (suite)

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL**

Nom	Fonction	Taux de l'indice brut terminal attribué
M. Alain PITON	Président	25,59 %
Mme Valérie LEBOEUF	1ère Vice-Présidente	10,24 %
Mme Liliane GRASLAND	2ème Vice-Présidente	10,24 %
M. Ludovic COULOMBEL	3ème Vice-Président	10,24 %

Le Président



Alain PITON



Délibération n° CS202009_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR
(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)

L'an deux mille vingt

le mercredi 2 septembre à 20 heures,

Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BEREÉ, Mme Liliane GRASLAND, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Murielle POISSENOT, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, M. Hugues DOCHE.

Membres excusés/pouvoir :

Mme Véronique RABOT donne pouvoir à Liliane GRASLAND.

Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

Nombre de membres :

Date de convocation : 27/08/2020

- En exercice : 14
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 2
- Votants : 14

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant à l'UDCCAS 35

Le CIAS à l'Ouest de Rennes est adhérent à l'Union Départementale des CCAS/CIAS d'Ille et Vilaine.

Afin de pouvoir représenter le CIAS à l'Ouest de Rennes aux réunions du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et au Bureau de l'UDCCAS 35, il convient de désigner un membre élu pour siéger au sein de ces instances.

Monsieur Alain PITON est le seul candidat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident de :

- maintenir son adhésion à l'UDCCAS 35 et de ce fait s'acquitter de la cotisation annuelle ;
- donner mandat à Monsieur Alain PITON, Président du SIAJOR/CIAS, pour le représenter au sein de l'UDCCAS 35 pendant la durée du mandat 2020-2026 ;
- de lui donner pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités et instances de l'UDCCAS 35 ;
- d'autoriser Monsieur Alain PITON, Président du SIAJOR/CIAS, de présenter sa candidature au Conseil d'Administration et/ou au Bureau de l'UDCCAS 35.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON

